



Maladie non professionnelle pendant préavis

Par **debounette**, le **26/09/2011** à **12:32**

Bonjour

J'ai démissionné de mon entreprise et je suis en préavis jusqu'au 23 octobre 2011. Je suis en maladie depuis ce jour pour de gros problèmes de santé (maladie non professionnelle).

Pour information mon entreprise est sous la convention collective des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement Ménager du 26 novembre 1992.

J'ai regardé sur les sites "servicespublics.fr" et "www.travail-emploi-sante.gouv.fr", il est indiqué que cela ne repousse la durée du préavis; j'ai aussi consulté la convention collective et je n'ai rien vu qui parlait de mon cas.

Donc ma question est : Est qu'une maladie non professionnelle repousse la date de mon préavis?

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **26/09/2011** à **13:23**

Bonjour,

Non, la maladie n'interrompt pas le cours du préavis. Votre préavis se terminera donc le 23 octobre 2011, que vous soyez malade ou non.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET